

SOLiHA

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Contact : accueil.tarn@soliha.fr



163 Avenue François Verdier
81000 ALBI
Tél : 05 63 48 10 80

2 bis, Av. Charles de Gaulle
2^{ème} étage
81100 CASTRES
Tél : 05 63 62 50 20

stock.adobe.com - aleutie

LIENS UTILES



Agence Nationale de l'Habitat

Subventions aux propriétaires
www.anah.fr



Maison de l'Autonomie

Infos orientations personnes âgées et handicapées
tél : 05 81 27 70 07 - Mél : contact.mda@tarn.fr



ADIL 81

Conseils gratuits - amélioration habitat/juridiques -
fiscaux - financiers
tél : 05 63 48 73 80 - Mél : adil81@wanadoo.fr
<http://www.adiltarn.org>



Espace Info Energie

Conseils gratuits
tél : 05 63 60 16 80 - Mél : infoenergie@tarn.fr
<https://www.infoenergie-occitanie.org/category/agenda/departement/tarn-81/>

PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT



WWW.TARN.FR





« Parce que le logement constitue une des préoccupations majeures des familles, le Département a fait le choix d'agir pour améliorer leur cadre de vie.

Avec le lancement d'un nouveau Programme Départemental d'amélioration de l'habitat pour une durée de 3 ans (2020-2022), notre volonté est d'aider les propriétaires occupants modestes ainsi que certains bailleurs à réhabiliter leurs logements, de façon durable et qualitative.

Ce programme intervient sur l'ensemble du territoire départemental avec pour objectifs d'adapter les logements au vieillissement et à la perte d'autonomie, de lutter contre la précarité énergétique, l'habitat indigne et dégradé. »

Christophe RAMOND
Président du Conseil départemental du Tarn

Vous souhaitez améliorer votre habitat
sous condition d'éligibilité
aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH)

Vous êtes propriétaire OCCUPANT

- Travaux d'adaptation au vieillissement ou handicap
- Travaux d'économie d'énergie
- Travaux sur logements dégradés

Vous êtes propriétaire BAILLEUR avec un locataire

- d'un logement non décent, signalé au pôle habitat indigne ou nécessitant des travaux d'économie d'énergie signalé par le Fonds de solidarité pour le logement.

Ne sont pas concernés par ce programme départemental, les habitants des communes situées dans un périmètre d'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat intercommunal spécifique (opération programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH) ou le programme d'intérêt général (PIG) thématique)

SOLiHA

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

missionné par le Département du Tarn est votre interlocuteur unique pour vous :
(hors territoire d'opération programmée pour l'amélioration de l'Habitat (OPAH))

Renseigner sur les aides possibles

(ANAH, Région, Département, caisses de retraite...)

Accompagnements gratuits

Conseiller

pour définir le projet personnalisé :
quels types de travaux / quelles solutions performantes et pérennes

Réaliser une visite technique à domicile

conseils techniques d'aménagement,
diagnostic énergétique, plans, photos du domicile...

Établir un plan de financement

des subventions possibles au «reste à payer»

Accompagner dans le suivi

les dossiers du début à la fin

